



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

**NOUVEAU VOYER COMMUNAL,
RESPONSABLE SECTEUR DE L'EAU à 100 %**

Suite à la mise au concours parue dans le tout-ménage du 4 septembre 2015 et dans le Journal Officiel du 9 septembre 2015, nous informons que M. Romain Gurba a été nommé au poste susmentionné.

M. Romain Gurba quittera sa fonction de conseiller communal.

LIGUE CONTRE LE CANCER

Le 23 octobre au soir, la Ligue contre le cancer invite la population à allumer un lampion rose par femme touchée chaque année par un cancer du sein, soit 5500 gages de solidarité qui brillent dans tout le pays. Participez !

En octobre, participez à la campagne et allumez un lampion rose en signe de solidarité avec les 5500 femmes diagnostiquées chaque année d'un cancer du sein en Suisse.

Les lampions peuvent être commandés en ligne à la page www.liguecancer.ch/cancerdusein au prix de 20 francs l'unité. La somme récoltée servira à soutenir des projets de la Ligue contre le cancer en faveur des personnes touchées par le cancer du sein.

L'élan de solidarité culmine le 23 octobre au soir où les personnes munies de leur lampion peuvent rejoindre des cortèges organisés dans plusieurs régions ou le suspendre bien en vue à une fenêtre, sur leur balcon ou dans leur jardin.

Pour des informations supplémentaires, commander un lampion et la liste complète des activités de la région, rendez-vous à la page www.liguecancer.ch/cancerdusein.

AMÉNAGEMENT LOCAL – DÉPÔT PUBLIC
(publication dans le journal officiel du 7 octobre 2015)

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune d'Alle dépose publiquement durant 30 jours, soit du 8 octobre 2015 au 6 novembre 2015 inclusivement, en vue de son adoption par l'Assemblée communale, le document suivant :

Modification de l'aménagement local

- Plan de zones et Règlement communal sur les constructions
- Parcelles 450, 451, 3634, 3739, 3740, 3741 et 5828

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal d'Alle jusqu'au 6 novembre 2015 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification du plan de zones ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Les parcelles privées 450, 451, 3634, 3739, 3740 et 3741 situées à l'est de la scierie Gurba SA sont actuellement affectées à la zone d'activités A (zone AA).

Le projet prévoit leur affectation en zone d'habitation A secteur j (secteur HAj), soumis à des prescriptions particulières en matière d'indice d'utilisation du sol (min. 0.25 / max. 0.4). Selon l'art. 49/1 OCAT, l'indice d'utilisation est le rapport entre la surface brute des planchers destinée à l'habitation et aux activités et la surface déterminante du bien-fonds.

La parcelle privée 5828 est touchée dans le sens où une portion de 250 m² affectée à la zone d'activités A sera restituée à la zone agricole.

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

En collaboration avec l'administration communale, le Groupe Médical Allaine (Dr Joël Berret, Dr Jacques Claude et Dr Odile Philippin) procédera à une vaccination contre la grippe ouverte à toute personne (enfants dès 6 ans) désireuse de se protéger contre cette maladie épidémique.

Cette vaccination est particulièrement recommandée aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux malades souffrant du cœur ou de toute autre maladie cardio-vasculaire, aux sujets atteints de maladies respiratoires, aux diabétiques, aux personnes dont l'immunité est affaiblie ou qui souffrent d'insuffisance rénale, aux patients atteints de cancer ou de maladie chronique.

Elle est également recommandée aux personnes qui, par leur profession, sont en contact avec beaucoup de monde (vendeurs, personnel médical, etc.).

**La vaccination antigrippale aura lieu le jeudi 5 novembre 2015,
Entre 18h00 et 19h00 à la Mairie, rue de l'Eglise 5**

LE PRIX DE LA VACCINATION EST DE FR. 25.—

Si l'horaire ne vous convient pas, il est toujours possible de se faire vacciner au cabinet.

Prière de s'inscrire jusqu'au vendredi 30 octobre 2015 au plus tard au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous, à retourner au secrétariat communal.

Inscription pour la vaccination contre la grippe du jeudi 5 novembre 2015

	OUI	NON
Nom/Prén./Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom/Prén./Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom/Prén./Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom/Prén./Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Prière de cocher la case ci-dessus si vous avez, ou non, bénéficié du vaccin les années précédentes.